RESTAURATION AU STADE

GRILLADES – STEACK FRITES

TARTES FLAMBEES – KNACKS

LE 8 MAI 2027

MARCHE AUX PUCES

A DINGSHEIM – GRIESHEIM (Près de STRASBOURG)

OUVERT À TOUS ! ……

Prix de la place : 15,-€ les 5 mètres linéaires + 5.- € le m supplémentaire

MISE EN PLACE DES EXPOSANTS de 6h30 à 8h00

Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas acceptée

Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.

Toute place non occupée après 8h00 sera réaffectée

Les emplacements doivent être libérés à 18h00 dans un état parfait de propreté

Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même. Pour éviter toute attente à l'entrée, veuillez nous retourner ce talon dûment rempli avec votre règlement **avant le 2 mai 2027**. Le nom figurant sur cette réservation doit être le nom de celui que vous annoncerez le 8 mai 2027.Les voitures sont à stationner en dehors du parcours. Toute voiture gênante sera enlevée par la fourrière.

REGLEMENTS

1) La participation à la brocante revêt un caractère exceptionnel.
2) Pour les professionnels de la vente régulièrement déclarée, ils relèvent des dispositions légales.
3) La brocante est ouverte à tous les particuliers à conditions de renvoyer le talon réponse rempli et accompagné du paiement par chèque ou en espèces **avant le 2 mai 2027**.
4) Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas pris en compte.
5) Le prix des places est de 15 euros par tranche de 5 mètre linéaire + 5.- euros le mètre linéaire supplémentaire.
6) les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des règlements, cachet de la poste faisant foi, dans la limite des emplacements encore disponible.
7) Les stands de boissons et de restaurations sont réservés aux organisateurs.
8) L'installation des stands se fera le 8 mai 2027 de 6h30 à 8h00. Ouverture de la vente à 8h00. Après l'ouverture plus aucune voiture ne doit circuler dans les allées de la brocante.
9) Les emplacements non occupés à 8h00 seront réaffectés.
10) Aucun remboursement ne se fera en cas de désistement
11) L'exposant s'engage à laisser l'emplacement dès 18h00 dans l'état ou il l'a pris le matin.
12) Toutes déclarations et/ou vente frauduleuse seront sanctionnées.
13) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussions est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.
14) L'introduction de toutes substances toxiques, nocives, ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
15) Les animaux doivent être tenus en laisse.
16) La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués par eux.
17) L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou accident qui pourront survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
18) Chaque exposant attestera sur l'honneur que l'origine des objets à vendre est régulière.
19) Chaque exposant s'oblige à laisser une largeur suffisante sur la chaussée pour permettre le passage des véhicules de secours.
20) Chaque exposant aura pris connaissance du présent règlement et engagera à le respecter.
21) En cas de non-respect de ce règlement, l'A.S.D.G sera seule juge pour prendre toutes dispositions et peut même procéder à l'exclusion.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

PARTIE A RETOURNER avec votre chèque à libellé à l'ordre de l'ASDG à :

Patrice BOEHLER - 4 rue des Champs - 67370 DINGSHEIM

Jean Philippe SCHNELL 35A rue principale - 67370 DINGSHEIM

NOM: *	**PRENOM: ***	
ADRESSE*		
N° TEL:*	NATURE DU STAND: *	
N° PIECE D'IDENTITE: *		
N° CARTE PROFESSIONNELLE: *	Délivré le: *	
N° REGISTRE DE COMMERCE: *		
Nombre de mètres: *	**15€x** = €	**TOTAL € ***
	5€x = €	
J'ai pris connaissance du règlement ci-dessus et je le respecterai : *		

*OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS APRES 19H00 AU 06.43.82.85.96 OU AU 06.33.89.44.67